



Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique

Ref: SCBD/SEL/DO/NFPs/54701

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
PRÉSERVONS LA BIODIVERSITÉ DES TERRES ARIDES

**22 Mai
2006**



RÉALISONS L'OBJECTIF DE 2010!

Le 5 mai 2006

NOTIFICATION¹

**Objet: Décision VIII/29: Responsabilité et réparation (Article 14, paragraphe 2) -
Exemples de législations nationales ou intérieures et études de cas**

Madame / Monsieur,

J'aimerais attirer votre attention sur la décision VIII/29 adoptée lors de la huitième réunion de la Conférence des Parties (COP-8) à la Convention sur la diversité biologique qui a eu lieu à Curitiba, au Brésil, du 20 au 31 mars 2006. Au paragraphe 2 de cette même décision, la Conférence des Parties invite les Parties et les autres gouvernements à soumettre au Secrétaire exécutif des exemples de législations nationales / intérieures et des études de cas traitant des responsabilités et des réparations en cas de dommages à la diversité biologique, y compris y compris des méthodes d'évaluation et de restauration. Le Secrétaire exécutif est également invité à compiler cette information et à la diffuser à travers le Centre d'Échange d'Informations.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir partager avec le Secrétariat les copies de législations nationales / intérieures ainsi que des études de cas ou toute autre informations pertinentes, dans un délai à votre convenance, mais **au plus tard le 29 septembre 2006**. Cette information sera compilée par le Secrétariat et un premier projet de document sera mis en circulation auprès des Parties et des autres gouvernements, au début de 2007. La version finale de cette compilation sera diffusée par le biais du Centre d'Échange d'Informations.

Enfin, afin de pouvoir se conformer aux exigences par rapport à la distribution anticipée des documents pour la neuvième réunion de la Conférence des Parties (CdP-9), je tiens à vous remercier d'avance pour votre habituelle coopération et aimable diligence par rapport à la présente communication, ainsi que votre soutien continu envers la Convention et son travail.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

À l'attention des correspondants nationaux de la CDB et des correspondants pour SBSTTA



Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement

Tel: +1 (514) 288-2220
Fax: +1 (514) 288-6588

Email: secretariat@biodiv.org
Web: www.biodiv.org

Centre de Commerce Mondial
413 rue Saint-Jacques, Bureau 800
Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9